

Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2020

LUXDOC	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
		
Date d'entrée	04 NOV. 2020	
F.		
Art.		

Monsieur le Bourgmestre  
WOLTER Michel  
Boîte postale 50  
L-4901 BASCHARAGE

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001 concernant les Syndicats de Communes, nous avons l'honneur de vous adresser en annexe une copie de la convocation du Comité du Syndicat du T.I.C.E. pour la séance du jeudi 12 novembre 2020 à partir de 17:30 heures. Vu les recommandations actuelles COVID-19, le lieu de réunion sera la salle « Schiffweiler », Maison de la Culture « A Rousen », place du Marché à L-4760 Pétange.

En vertu de l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001, vous devez en informer par écrit, dans les 3 jours, vos conseillers communaux.

Vous devez également porter ladite convocation à la connaissance des habitants de votre commune dans les formes usuelles dans le secteur communal.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le Secrétaire,  
Arni BIREN,



Pour le Bureau du TICE  
Le Président  
(s) Pierre Mellina

Esch-Alzette, le 28 octobre 2020

### **Convocation**

Séance du Comité du Syndicat **jeudi, le 12 novembre 2020** dans la salle « Schiffweiler », Maison de la Culture « A Rousen », place du Marché à L-4760 Pétange

**à 17:30 heures**

### **Ordre du jour :**

- 1) Désignation du lieu de la réunion du Comité
- 2) Approbation du rapport de la réunion du 25 juin
- 3) Vote d'un nouveau membre du Bureau du syndicat
- 4) Vote de deux nouveaux membres de la commission technique
- 5) Organigramme du syndicat, informations, décisions
  - création de 5 postes supplémentaires dans la carrière de l'agent de transport
  - création de 2 postes B-B1 technique
- 6) Vote des budget rectifiée 2020 et budget 2021 avec les annexes :
  - ) Strategy Paper 2019-2024
  - ) budget rectifié 2020
  - ) budget 2021
  - ) relevé du personnel

### **au huis clos**

- 7) Démissions
- 8) Réduction de service provisoire
- 9) Nominations définitives
- 10) Promotion
- 11) Cellule de reclassement, modification
- 12) Nominations provisoires
  - un mécatronicien
  - des agents de transport

Suite au remplacement du sieur Georges LIESCH en tant que délégué auprès du TICE par décision du conseil communal du 21 octobre, le mandat du membre du Bureau de la commune de Differdange est devenu vacant. L'intéressé au mandat vacant est prié de déposer sa candidature auprès du secrétaire du syndicat pour mardi le 10 novembre au plus tard.

Suite aux remplacements des sieurs BLEYER Tom et Georges LIESCH en tant que membres du Comité du TICE par leurs conseils communaux, 2 postes auprès de la commission technique du TICE sont devenus vacants. Les intéressés aux mandats vacants sont priés de déposer leur candidature auprès du secrétaire du syndicat pour mardi le 10 novembre au plus tard.

(s) Le Président du TICE  
Pierre Mellina